

rum fidem sincerumque in hanc Petri cathedram obsequium. Addita vero stips, sicuti religiosos hosce sensus confirmat, sic impensam in Nos ostendit filialem pietatem. Non solum itaque grati, sed et gratulabundi egregia istae devotionis et amoris testimonia excipimus, meritanque iis gratiam referre cupientes, Deum toto corde rogamus, ut tuis, Venerabilis Frater, tuique populi votis citius obsecundare velit in communem totius catholice familiae utilitatem; idque generale beneficium cumulare peculiaribus in vos effusis gratiae suae muneribus. Horum autem omnium auspiciem esse cupimus Apostolicam Benedictionem, quam tibi, Venerabilis Frater, universaeque Dioecesi tuae, grati animi nostri pignus et praecipuae benevolentiae peramanter impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum die 22 Maii anno 1871.

Pontificatus Nostri anno vicesimoquinto.

PIUS PP. IX.

PIE. IX. PAPE.

Vénérable Frère, salut et Bénédiction Apostolique. Considérant le respect profond et l'attachement que vous avez pour Nous, Nous n'avions pas le moindre doute que vous ne Nous fussiez encore plus dévoué au milieu des calamités dans lesquelles Nous trouvons actuellement. C'est ce que confirme bien clairement votre lettre en date du 14 Avril dernier, surtout si l'on considère et la copie adjointe de la pétition de la population de Québec et la somme qu'elle Nous envoie pour Nous secourir. Assurément ces vingt-neuf mille noms qui condamnent l'attentat commis contre Nous, et qui demandent à leur Reine la protection de Nos droits, attestent de la manière la plus évidente leur foi et leur sincère dévouement au Siège de Pierre. L'aumône que vous y avez jointe confirme à la fois ces sentiments religieux, et montre aussi leur piété filiale envers Nous. C'est pourquoi, non-seulement Nous vous félicitons de ces témoignages de dévouement et d'affection, mais, désirant vous en rendre grâces, Nous prions Dieu de tout Notre cœur, Vénérable Frère, qu'il daigne bientôt seconder vos vœux et ceux de votre peuple pour l'utilité commune de toute la famille catholique, et ajouter à ce bienfait général en répandant sur vous les dons particuliers de sa grâce. Nous désirons vous donner un gage de tous ces biens dans la Bénédiction Apostolique que Nous vous accordons très-affectueusement, Vénérable Frère, à vous et à tout votre Diocèse, comme témoignage de Notre reconnaissance et de Notre bienveillance toute spéciale.

Donné à Rome, à S. Pierre, le 22e jour de Mai de l'année 1871, et de Notre Pontificat la 25e.

PIE. IX. PAPE.